MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 18 avril 2017 à 19:30 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Éric Delage	Conseiller
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Josée Mathieu	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Geneviève Bureau	Adjointe administrative
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale

Est absente la conseillère Marie Eve Leduc.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Travaux sur le rang Fleury
4. Abrogation du Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil affirment avoir reçu l'avis de convocation dans le délai prévu. Un avis public a été donné le 10 avril 2017 et affiché aux deux endroits reconnus par le conseil.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017.04S.01 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Les conseillères Emmanuelle Bagg et Josée Mathieu arrivent et prennent place à 19h45.

3. Travaux sur le rang Fleury

CONSIDÉRANT que le ponceau situé près du 662, rang Fleury à Saint-Bernard-de-Michaudville s'est affaissé lors des fortes pluies de la semaine du 3 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal, monsieur Jean Léveillé, a effectué une réparation d'urgence dans la semaine du 10 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT que cette réparation est temporaire et que le ponceau devra être remplacé dans un court délai afin d'assurer une circulation routière sécuritaire dans ce secteur ainsi que le libre écoulement des eaux ;

CONSIDÉRANT que ce ponceau, tel qu'identifié au plan d'intervention triennal 2016-2018 sous le numéro 20, mesure 3,2 mètres de diamètre et qu'il est constitué d'un tuyau de tôle ondulé installé en 1973 ;

CONSIDÉRANT que la réfection de ce ponceau occasionnera des frais très importants pour la Municipalité ;

2017.04S.02 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour réaliser les plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que l'estimé du coût des travaux de remplacement du ponceau du rang Fleury situé dans la branche 24 du cours d'eau Laplante ;

D'ENVOYER une lettre au député, M. Sylvain Rochon, lui demandant d'évaluer la possibilité de transférer la charge de ce ponceau sous responsabilité gouvernementale étant donné sa taille et le débit d'eau qui y passe.

4. Abrogation du Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Avis de motion est donné par le conseiller Éric Delage qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 2017-13 abrogeant le *Règlement n° 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*.

5. Période de questions sur le sujet de la séance

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

6. Levée de la séance

2017.04S.03 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil de lever la présente séance à 20 h 04.

Francine Morin, maire

Sylvie Chaput,
Directrice générale et secrétaire-trésorière